



## Commission Sportive

Le Rheu, le 10 septembre 2024

Aux équipes masculines et féminines  
du championnat régional 2024/2025  
Aux CDA et aux juges arbitres

**Objet :** Championnat régional, juge arbitrage et brûlage, transmission des résultats.

Madame, Monsieur,

L'article II.112.1 – page 42 des règlements sportifs indique que « chaque échelon diffuse au début de la saison un tableau de correspondance afin de définir la correspondance des différentes journées de chaque division ».

Vous trouverez, ci-après, le tableau officiel valable pour la saison 2024/2025 - phase 1 indiquant la correspondance des journées entre les différentes divisions sous la responsabilité de la Commission Sportive Régionale. Ce tableau reprend, pour mémoire, les autres divisions nationales.

| N° journée sous Spid | Pro A et Pro B Messieurs | Pro A Dames | Pro B Dames | Nationales 1, 2 et 3 Dames et Messieurs | Régionales Messieurs PN, R1, R2, R3 et PN dames |
|----------------------|--------------------------|-------------|-------------|---|---|
| 1                    | 10/09/2024               | 10/09/2024  | 20/09/2024  | 21/09/2024                              | 22/09/2024                                      |
| 2                    |                          |             | 04/10/2024  | 05/10/2024                              | 06/10/2024                                      |
| 3                    | 08/10/2024               | 08/10/2024  | 18/10/2024  | 19/10/2024                              | 20/10/2024                                      |
| 4                    | 29/10/2024               | 29/10/2024  | 01/11/2024  | 02/11/2024                              | 03/11/2024                                      |
| 5                    | 31/10/2024               | 31/10/2024  | 15/11/2024  | 16/11/2024                              | 17/11/2024                                      |
| 6                    | 12/11/2024               | 12/11/2024  | 29/11/2024  | 30/11/2024                              | 30/11/2024                                      |
| 7                    | 15/11/2024               | 15/11/2024  | 13/12/2024  | 14/12/2024                              | 15/12/2024                                      |
| 8                    | 19/11/2024               | 19/11/2024  |             |   |   |
| 9                    | 26/11/2024               | 26/11/2024  |             |   |   |
| 10                   | 11/12/2024               | 11/12/2024  |             |   |   |

Les dates indiquées sur une même ligne correspondent à une même journée au sens de l'article II.112 des règlements sportifs.

Le numéro de la journée indiqué dans la première colonne du tableau correspond à l'enregistrement effectué dans SPID par le secrétariat de la Ligue. **Ce numéro sera apposé sur la feuille de rencontre par le juge arbitre.**

**A NOTER :** Il ne faut pas confondre « tours » et « journées ».

- Une poule de 8 équipes comporte 7 tours.
- Les journées correspondent aux numéros d'enregistrement sous SPID et donc à la numérotation servant aux brûlages.
- Les féminines sont autorisées à jouer en championnat féminin et masculin au titre de la même journée, à condition que ce ne soit pas le même jour.
- Il n'y a pas de décalage entre les journées de régionale et de nationale. Elles ont lieu les mêmes week-ends.

Pour éviter tout litige ou brûlage, je vous recommande donc de prendre connaissance de l'intégralité de l'article II.112.1 des règlements sportifs ainsi que du règlement spécifique de notre championnat régional consultable sur le site de la Ligue.

**Licenciation** : (voir les règlements généraux – p59)

- Article II 606.1 :

**Le joueur doit présenter au juge-arbitre** un document officiel (voir article II.606.2) permettant de vérifier l'exactitude de sa licenciation et de sa situation vis-à-vis du certificat médical.

Si la mention « certificat médical fourni » figure sur le document présenté, le joueur est autorisé à jouer.

Si la mention « **sans pratique sportive** » figure sur le document présenté, il doit fournir un certificat médical indépendant en cours de validité avec la mention « **en compétition** », datant de moins d'un an pour les majeurs et de moins de 6 mois pour les mineurs.

S'il ne peut pas justifier de sa licenciation, il n'est pas autorisé à jouer.

- Article II.606.2- Documents attestant de la licenciation :

Pour vérifier l'exactitude de la licenciation d'un joueur, il convient d'utiliser l'un des moyens ci-dessous :

- Attestation de licence personnelle au format pdf (imprimée ou en format informatique) ;
- Attestation de licence collective au format pdf (imprimée ou en format informatique) ;
- Accès à la base de données fédérale à l'adresse suivante : <https://spid.fft.com>
- Accès à l'application « **FFTT** » pour smartphones (Android et IOS).

### **Concernant le juge arbitrage** :

Le juge arbitrage peut être assuré par un juge arbitre du Club pour toutes les divisions de régionale à l'exception de la Pré nationale. En Pré nationale comme en Nationale le juge arbitre doit être extérieur au Club. En régionale, les juges arbitres sont autorisés à arbitrer 2 rencontres.

### **Règlement des vacances des juges-arbitres** :

→ Elles seront versées directement par les clubs recevant (comme en championnat national)

→ Elles seront de 25,00 € + les frais kilométriques pour une rencontre (0,30 € du km).

→ Elles seront de 37,50 € + les frais kilométriques pour 2 rencontres (0,30 € du km).

### **Transmission des résultats**

**L'utilisation de GIRPE est obligatoire pour toutes les rencontres de régionale. Les résultats doivent être remontés sur SPID avant 20H30 le dimanche**

**L'utilisation de GIRPE est de la responsabilité du club. Une amende de 30 € sera appliquée si cette règle n'est pas respectée.**

### **Rappel sur le matériel** :

Conformément à la décision du Comité directeur du 30 avril 2016, toutes les épreuves individuelles et par équipes de niveau régional, à l'exception des tournois homologués par la Commission Sportive Régionale, se dérouleront avec des balles de matière plastique, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016.

En ce début de saison, je me permets de vous souhaiter une bonne reprise au service du TENNIS de TABLE.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments sportifs.

Le Président de la C.S.R.

Michel KERISIT

Copies : Responsables CDA ;  
Membres de la CSR ;  
Secrétariat de la Ligue.